



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention fiscale avec l'Allemagne

Question écrite n° 108258

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les retraités transfrontaliers. Le 11 mai à Strasbourg, des retraités ayant travaillé en Allemagne vont manifester contre l'imposition discriminatoire de leur rente par le fisc allemand. En effet, depuis cette année, suite à un jugement de la cour constitutionnelle de Karlsruhe, les retraites allemandes sont soumises à l'imposition en Allemagne. Après avoir été « oubliés » pendant cinq ans, ces travailleurs transfrontaliers sont désormais rattrapés par la loi. Alors que cette mesure fiscale ampute les rentes de ces frontaliers d'environ 12 %, les retraités allemands bénéficient d'abattements et la suppression de la rétroactivité du paiement de l'impôt à partir de 2005. Les travailleurs frontaliers non résidents en Allemagne ont toujours payé leurs impôts en France et cette réclamation les amènent à subir une double imposition. À l'heure où la réforme de la fiscalité tend à rapprocher le système allemand et français, elle lui demande si un accord est en négociation pour répondre aux inquiétudes de ces retraités, dont certains touchent déjà de faibles retraites.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108258

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4674

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)